

ALLIANCE DES PROFESSEURS

DE MONTREAL

MEMOIRE

sur l'éducation aux adultes

Intervention auprès de la Commission d'étude sur
la formation professionnelle et socio-culturelle
des adultes

Montréal
décembre 1980

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION P. 1

LA SITUATION ACTUELLE P. 3

CONCLUSION P. 12

INTRODUCTION

Pourquoi l'Alliance intervient dans le débat

Depuis toujours, l'Alliance des Professeurs de Montréal, syndicat affilié à la CEQ, mène des luttes nombreuses pour l'amélioration des conditions générales des travailleurs et des usagers des services d'éducation aux adultes. Il est donc normal que l'Alliance apporte sa contribution, si modeste soit-elle, aux travaux de la Commission, d'autant plus que l'Alliance regroupe en son sein plus d'un millier d'éducateurs aux adultes, qu'ils professent à temps plein ou à temps partiel. Ajoutons également que les membres de l'Alliance sont des grands "consommateurs" d'éducation aux adultes, tant par le perfectionnement que par le recyclage et la réorientation de leur carrière. Ces éléments justifient donc pleinement notre intervention dans le débat.

Il est aussi d'autres raisons: le contexte économique actuel et les politiques éducatives du gouvernement.

Le Québec connaît actuellement des difficultés sur le plan économique (chômage, inflation, retards dans la croissance du secteur secondaire...) qui se traduisent par des contre-réformes en éducation comme en témoignent les différents énoncés de politique du MEQ dont le document "la formation professionnelle des jeunes au Québec" est la pierre angulaire. Ces politiques gouvernementales nous amènent inévitablement à nous interroger sur le réel mandat de la Commission, sur le rôle que lui réserve vraisemblablement le gouvernement, c'est-à-dire, justifier la sortie de la formation professionnelle des écoles et celle de la formation générale de la formation professionnelle.

Il est évidemment possible pour la Commission d'éviter ce piège. Tiendra-t-elle réellement compte dans son rapport des avis exprimés par les organisations syndicales, par les usagers?

L'avenir nous le dira mais il reste que la consultation sur le Livre Vert nous laisse un goût amer sur ce que sont les consultations gouvernementales.

Les principes qui nous dirigent.

Tant dans son mémoire sur le Livre Vert que dans la plate-forme CEQ, l'Alliance a toujours revendiqué pour les jeunes une formation de base qui soit au moins de secondaire V. Cette formation de base doit permettre aux jeunes d'acquérir les habilités manuelles et intellectuelles nécessaires à sa pleine réalisation.

Par ailleurs, tout individu a droit de s'éduquer tout au long de sa vie. Aussi, pensons-nous qu'il faut assurer, aux frais de l'Etat, après consultation des différents organismes impliqués, un recyclage préventif et curatif à tous les travailleurs qui le désirent sans discrimination d'âge, de sexe, de race, de catégories professionnelles. Ce recyclage peut revêtir plusieurs formes dont le recyclage professionnel, le perfectionnement professionnel, la récupération en formation générale. Ces différents types de recyclage (il en est d'autres) peuvent être effectués conjointement selon les besoins du "consommateur". Il apparaît dès lors évident que les centres d'éducation aux adultes ont un rôle important à jouer.

C'est sur ces principes que nous assoirons l'ensemble de nos revendications.

LA SITUATION ACTUELLE

L'éducation aux adultes: un fouillis administratif et financier.

Nul n'ignore aujourd'hui les difficultés que rencontre le citoyen québécois lorsqu'il veut participer à un programme de formation professionnelle des adultes. Le nombre d'instances administratives et financières qui se trouvent entre lui et le programme de formation rend le processus étrangement compliqué.

En outre, le gouvernement fédéral, principal pourvoyeur de fonds* intervient deux ministères du Québec: le ministère de l'Education avec ses établissements d'enseignement et le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre avec ses commissions de formation professionnelle. Le M.T.M.O. est chargé de dresser un tableau actuel et futur des besoins tant quantitatifs que qualitatifs du marché du travail en indiquant les priorités de développement, ses commissions de formation professionnelle assument les services de préformation (accueil, évaluation des candidatures, analyse des besoins, information scolaire et professionnelle, orientation), processus qu'elles ne maîtrisent guère et s'il leur arrive de s'en acquitter convenablement, elles le font surtout en fonction des exigences du marché du travail et non en fonction de la formation intégrale de la personne. Soulignons également que très peu d'éducateurs (sinon aucun) participent au processus de préformation. Ils ignorent tout, ou presque tout, de l'adulte qui se présentera dans leur classe. Mieux encore, la cohabitation MEQ-MTMO à l'intérieur des centres d'enseignement ne cesse de créer des problèmes. Qui accuser pour un retard de matériel, une inadaptation aux besoins de l'éducateur? Chacun accusant l'autre, il est souvent malaisé de régler rapidement la question. Puisque donc on parle d'éducation, nous suggérons que le ministère de l'Education soit le seul responsable de ce secteur. Dès lors, le MTMO jouera le rôle de ressource au MEQ pour

* par un nombre incalculable d'agences et de ministères, ce qui ne fait qu'augmenter le fouillis.

définir et présenter les besoins de main-d'oeuvre.

Comment, dans ces circonstances, parler de promouvoir la formation générale et la formation professionnelle polyvalente d'autant plus que les programmes de formation de main-d'oeuvre sont financés à 90% et gérés par des organismes chargés de pallier au chômage!

Inégalité d'accès à l'éducation aux adultes

Les réformes scolaires antérieures souhaitaient établir l'égalité d'accès à l'éducation. Force nous est, aujourd'hui, de constater l'échec de ces réformes: le système d'éducation québécois ne permet pas encore une égalité des chances de réussite pour les fils et filles de travailleurs qui sont sous-représentés au CEGEP et plus encore à l'université. Encore en 1980, seulement 3 jeunes sur 10 ont accès à l'enseignement collégial et 1 sur 10 à l'enseignement universitaire. L'éducation des adultes ne corrige pas cette situation comme le prouve l'ICEA dans son étude "Pour l'égalité d'accès à l'éducation des adultes" dont nous nous permettons de reprendre quelques extraits:

Malgré le développement de l'éducation aux adultes, les catégories les moins scolarisées d'adultes demeurent sous-représentées (...)

On constate actuellement que les formations qui recrutent les clientèles les moins scolarisées sont les programmes à temps complet et en particulier ceux de formation générale. Or, ce sont précisément ces programmes qui font l'objet de coupures drastiques.

La catégorie de gens ayant 8 ans et moins de scolarité (42% de la population adulte) est constamment sous-représentée dans les programmes de formation à temps complet des services d'éducation des adultes des commissions scolaires (...)

Si les femmes sont très fortement majoritaires au niveau de la formation socio-culturelle, elles demeurent nettement sous-représentées en formation professionnelle, surtout à temps complet. Le pourcentage de 57% des femmes inscrites à la formation générale à temps plein a sûrement diminué sensiblement puisque depuis deux ans le gouvernement fédéral a coupé de 80% des allocations offertes aux femmes voulant revenir occuper un emploi sur le marché du travail.

Suite à l'étude des inégalités d'accès à l'éducation aux adultes, nous tirons les quelques constatations suivantes:

- l'éducation aux adultes a surtout été développée en fonction des besoins de main-d'oeuvre pour pallier au chômage et non en fonction des besoins des adultes. Ces programmes de formation jouent de ce fait un rôle politique: une assistance sociale déguisée aux chômeurs évitant ainsi une crise sociale provoquée par le mécontentement. Il n'est d'ailleurs guère assuré que les chômeurs retrouvent un travail après la période de recyclage.
- l'éducation aux adultes ne se préoccupe guère de la synthèse entre les formations professionnelle et générale, synthèse nécessaire au développement d'un humanisme historique et scientifique, comme le souligne le rapport Faure.
- l'éducation aux adultes tend à faire de la discrimination envers plusieurs groupes. Cela est particulièrement vrai pour les femmes, pour les immigrants et immigrantes et pour les milieux populaires.

De la formation professionnelle des jeunes à l'éducation aux adultes

Le gouvernement actuel ne manque guère l'occasion de publier des énoncés de politique en matière d'éducation. Si les couleurs diffèrent, la volonté politique exprimée dans chacun de ces énoncés reste la même: réduire les coûts en éducation pour réaffecter les surplus aux missions économiques de l'Etat.

Le document "La formation professionnelle des jeunes au Québec." est édifiant à ce sujet.

Le document souligne la nécessité d'assurer à tous une excellente formation générale. Toutefois, il n'est nullement utile de l'obtenir au cours de la formation secondaire. Et on laisse miroiter la possibilité de l'éducation permanente. Ainsi donc, au lieu de concevoir la formation secondaire comme un tout devant intégrer formation de la personne et préparation à un métier, le MEQ propose de développer davantage la filière déjà défavorisée de l'enseignement professionnel. Qui plus est, le MEQ suggère la formation en industrie, l'alternance éducation-travail, bref la déscolarisation d'une partie importante de notre jeunesse. Il est donc évident que le document vise l'asservissement de la formation professionnelle aux intérêts de l'entreprise.

Cette situation ne manquera pas de toucher à brève échéance tout le secteur de l'éducation aux adultes. En proposant à l'entreprise des formes d'aide financière pour l'apprentissage et l'adaptation au travail, le MEQ propose la disparition quasi-totale de l'éducation aux adultes. En effet, comme nous l'avons énoncé précédemment la formation générale pourra désormais être reléguée aux oubliettes, tout au moins pour ceux qui sont déjà faiblement scolarisés. Quant

à la formation professionnelle des adultes, il est à craindre qu'elle soit confiée de plus en plus à l'entreprise qui se verra octroyer les subventions nécessaires.

En tant que syndicat enseignant, l'Alliance s'interroge doublement sur ces politiques: en tant qu'organisme regroupant des pédagogues et en tant que protecteur des droits et acquis de ses membres.

En tant qu'organisme soucieux du développement intégral de la personne, qu'il nous soit permis de douter des intentions du MEQ. D'abord, nous ne pouvons concevoir que l'éducation au Québec se limite à l'épanouissement des habilités intellectuelles ou manuelles. Limiter la formation des jeunes et des adultes au seul développement des habilités manuelles, c'est vouloir offrir au patronat une main d'oeuvre plus docile, moins prompte à la revendication, moins armée pour lutter contre l'exploitation patronale. Confier cette formation professionnelle des jeunes et des adultes à l'entreprise, c'est vouloir l'ultra-spécialisation de la formation. En outre, il est à craindre que le patronat tente d'éliminer les syndicats et les enseignants de cette formation afin de mieux contrôler la future main-d'oeuvre dont la formation sera spécifique à une entreprise ou au mieux à une branche industrielle. Le ministère va plus loin encore dans sa tentative de dévaloriser le diplôme (i.e. formation générale). Il distingue clairement les études de la formation professionnelle. Le diplôme de fin d'études, qu'il soit secondaire ou collégial, sera soigneusement distingué du certificat professionnel. Quant à la formation générale, elle sera de nouveau l'apanage d'une certaine élite.

Nous avons longuement parlé du problème des usagers. Mais n'en est-il pas de même pour les éducateurs aux adultes qui doivent subir des pressions, sinon le chantage, des instances patronales? Si l'enseignant aux adultes demande du perfectionnement n'est-il plus qualifié pour cette raison? Pourrait-il perdre son contrat? Ce ne sont pas des exagérations, c'est ce que veulent les enseignants aux adultes à taux horaire ou à temps partiel.

Ce n'est pas en éparpillant, en isolant et en insécurisant les enseignantes et les enseignants qui travaillent dans le secteur de l'éducation aux adultes que l'on construira une politique réelle de formation continue. Le gouvernement du Québec n'a pas le droit d'abdiquer ses responsabilités en matière d'éducation et livrer les éducateurs et les étudiants pieds et poings liés aux caprices des entreprises et à la loi sauvage de la "libre concurrence".

Souhaitons que la Commission Jean intègre dans son document les revendications tant des syndicats que des groupes populaires et des usagers de l'éducation aux adultes.

L'éducation aux adultes: perceptions syndicales et revendications.

Si l'on se réfère aux politiques du MEQ, on ne s'étonne guère de l'opposition patronale aux revendications syndicales lors de la dernière ronde de négociations provinciales. Pour mieux éclairer notre propos, nous évoquerons les demandes syndicales relatives à l'éducation aux adultes, les positions patronales et finalement le résultat final de ces négociations.

Au cours de la négociation provinciale, les demandes syndicales étaient claires et parfaitement justifiées. Elles visaient surtout à obtenir des contrats pour les enseignants aux adultes. La réponse patronale était tout aussi claire et guère

surprenante: maintien du statu quo. Il a fallu la grève, les actions syndicales, pour que les parties patronales apportent des modifications importantes sur le fond: engagement, sécurité d'emploi, tâche. Pour une meilleure compréhension, nous reprenons chacun de ces sujets.

1- L'engagement

Les stipulations relatives à l'engagement des enseignants réguliers sont acquises et il faut signaler de plus les gains importants suivants: 1^e- obligation faite à la commission scolaire d'accorder un nombre de contrats à temps plein équivalent au nombre d'enseignants qui ont dispensé une tâche d'enseignement de 720 heures en 1978-79 (année de référence); 2^e- la priorité d'engagement est accordée aux enseignants qui ont accompli 720 heures en 1979-80 s'ils remplissent le critère "capacités" négocié entre la commission et le syndicat. Puis l'engagement se fait (si des postes restent vacants) selon le critère "capacités" pour les enseignants qui ont le plus de service cumulé à la commission à l'éducation des adultes; 3^e- possibilité d'obtention de contrats d'enseignants à temps partiel.

2- La sécurité d'emploi

L'ensemble des principes obtenus pour les enseignants du régulier s'applique. Les mêmes droits pour les enseignants et les mêmes obligations pour la commission existent.

3- La tâche d'enseignement

Sous le signe du statu quo, la tâche d'enseignement des enseignants aux adultes contient les ajouts suivants: 1^e- clarification mineure de la fonction générale, 2^e- transposition de la notion de disponibilité de 27 heures, 3^e- possibilité de nomination de chef de groupe à la fois au secteur académique et pro-

fessionnel, 4^e- diminution à 20 périodes de 60 minutes pour dispenser des cours et des leçons en 1980-81 pour les enseignants du secteur professionnel.

Malheureusement pour les enseignants, les contrats ne sont pas encore obtenus. L'accord des parties était clair, mais c'était sans compter avec le chantage patronal. Le syndicat a dû se résoudre à aller en arbitrage.

Quant aux négociations locales, nous exposons les revendications syndicales et les positions patronales. Point besoin de commentaires superflus.

Nos revendications

Sous réserve du champ d'application, négocié au national, les revendications syndicales visaient dans l'ensemble à assurer aux enseignants aux adultes les mêmes conditions de travail que celles des enseignants du secteur régulier.

Notons toutefois certaines revendications spécifiques. Ainsi, au niveau de la répartition des fonctions et responsabilités, nous revendiquons que la tâche de l'enseignant ne puisse comporter plus d'un certain nombre de sigles différents.

Les positions patronales

Comme nous revendiquons les mêmes conditions, dans l'ensemble, pour le régulier et l'éducation aux adultes, les positions patronales ont aussi été les mêmes. Inutile de rappeler les difficultés rencontrées.

Au niveau des revendications spécifiques, le silence de la partie patronale était éloquent.

Les conditions de travail

Sous réserve du champ d'application, négocié au national, les conditions de travail sont les mêmes qu'au régulier, à peu de chose près, sauf au niveau du nombre de journées pédagogiques, de certaines règles dans le processus de répartition des fonctions et responsabilités, de la répartition des engagements par spécialité et dans les centres.

CONCLUSION

Face à des politiques éducatives de plus en plus rétrogrades, les organisations populaires, les centrales syndicales et plus particulièrement les syndicats enseignants se doivent de réagir promptement. Car non seulement ce sont nos acquis syndicaux qui périclitent mais aussi et surtout, c'est l'avenir de nos jeunes, des adultes en formation qui est en jeu.

L'Alliance ne peut accepter qu'une politique éducative nie aux adultes le droit à une formation générale et/ou professionnelle selon leurs besoins.

L'Alliance considère que l'institution scolaire reste l'institution privilégiée pour acquérir la formation générale et professionnelle de base. L'éducation des adultes doit donc relever exclusivement des commissions scolaires pour les niveaux primaire-secondaire, de Cégep pour le niveau collégial et des universités pour le niveau supérieur.

L'Alliance réclame du gouvernement québécois l'instauration d'un système scolaire d'éducation aux adultes qui réponde aux besoins de formation des adultes québécois et non soumis aux besoins du patronat.

L'Alliance réclame du gouvernement québécois d'élargir le droit à la formation générale sans discrimination d'âge, de sexe, de race, de catégories professionnelles;

L'Alliance réclame du gouvernement québécois de prendre toutes les mesures nécessaires pour que tout individu puisse acquérir une formation professionnelle, la perfectionner, la faire valoir et qu'il s'engage à faire reconnaître les formations acquises (en terme de promotion, de salaire, d'enrichissement des tâches);

L'Alliance réclame du gouvernement québécois que cessent les chevauchements de juridiction sur le même secteur d'éducation. L'éducation aux adultes doit dépendre uniquement du MEQ.

L'Alliance réclame du gouvernement fédéral le rapatriement au Québec des fonds destinés à l'éducation aux adultes;

L'Alliance réclame du gouvernement québécois des contrats de travail pour tous les enseignants et enseignantes qui travaillent à l'éducation aux adultes;

L'Alliance réclame pour les éducateurs aux adultes, des conditions de travail régulières, des possibilités de perfectionnement (recyclage, mise à jour);

L'Alliance veut voir confier aux organismes d'enseignement les activités dites de préformation (accueil, évaluation des candidatures, analyse des besoins, information scolaire et professionnelle, orientation);

L'Alliance dénonce toute politique éducative élitiste, discriminatoire;

L'Alliance dénonce toute politique éducative qui établit la prédominance de l'intellectuel sur le manuel, qui dresse des ghettos culturels, qui voudrait confier aux entreprises la formation professionnelle des jeunes et des adultes, qui néglige la formation générale.